

CAEN Clermont-Ferrand

CONSEIL ACADÉMIQUE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Conseil Académique

Nombre de mandataire(s) : 4

Dont titulaire(s) : 2

- Serge LAURENT
- Stéphane MELIX

Dont suppléant(s) : 2

- Poste à pourvoir
- Poste à pourvoir

Durée du mandat : 3 ans

Dernier renouvellement : Mai 2019

Prochain renouvellement : Juin 2022

Fréquence des réunions :

2 fois par an minimum

Lieu :

Clermont-Ferrand

Composition :

- 24 membres représentant la région, les départements et les communes ;
- 24 membres représentant les personnels titulaires de l'Etat exerçant leurs fonctions dans les services administratifs et les établissements d'enseignement et de formation du premier et du second degré ainsi que les établissements publics d'enseignement supérieur dont :
 - 15 représentants des personnels des services administratifs et des établissements scolaires dont 1 représentant au moins des personnels enseignant ;
 - 4 représentants des personnels d'établissements publics d'enseignement supérieur ;
 - 3 représentants des présidents d'université et directeurs d'établissements publics d'enseignement supérieur ;
 - 2 représentants des établissements d'enseignement et de formation agricole siégeant au comité régional de l'enseignement agricole :
 - 8 parents d'élève et 3 étudiants.
 - Le Président du CESER
 - 6 Représentants des organisations syndicales Salariés et
 - 6 représentants des organisations syndicales Employeurs

MISSIONS

Le Conseil Académique de l'Éducation Nationale (CAEN) de Clermont-Ferrand peut être consulté et émettre des vœux sur toute question relative à l'organisation et au fonctionnement du service public d'enseignement dans l'académie. Il examine le schéma prévisionnel des formations secondaires, le programme d'investissements, de subventions de fonctionnement des lycées, la formation continue des adultes et l'enseignement supérieur.

Les avis du conseil sont émis à la majorité. En cas de partage égal des voix, la voix du président est prépondérante.